

Association Foncière Pastorale De LANCHATRA
Mairie
405, route de La Bérarde
38520 Saint Christophe en Oisans
SIRET : 29380172100010

EXTRAIT N° 1-2025
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES
Séance du 27 septembre 2025

L'assemblée extraordinaire des propriétaires s'est réunie le 27 septembre 2025 à 15h :

Propriétaires présents

- Commune de Saint Christophe en Oisans (3 voix) ;
- 6 propriétaires ;

Propriétaires représentés

- 3 propriétaires

Total de voix représentées : 3

Total des voix : 12

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire des Propriétaires de l'AFP de Lanchatra en Oisans, ont été **élus à l'unanimité** les membres du syndicat.

Ci-joint copie des délibérations des conseils municipaux des communes de « St Christophe en Oisans » et des « Deux Alpes ».

I. Sièges permanents :

Commune de St Christophe en Oisans :

Titulaire : DUCRET Yannick

Suppléant : ARTHAUD Jean Louis

Commune Des Deux Alpes :

Titulaire : MARTIN Michel

Suppléant : LAVAUD Simon

II - Représentant les propriétaires :

2 Titulaires : PAQUET Séverine et BALME Christophe

2 Suppléants : Pierrette ROCHETTE et Joelle ROCHETTE

Le Président
Yannick DUCRET



ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE DE LANCHATRA
Mairie 38520 ST CHRISTOPHE EN OISANS
SIRET 29380172600010

Syndic de l'AFPA
Séverine PAQUET



Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le président certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification le : 6 octobre 2025